

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**  
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 9 février 2021 à 19 h 30. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule en l'absence du public et les membres du conseil sont réunis par un système de vidéoconférence.

**SONT PRÉSENTS**

Kathy Poulin	Mairesse
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Dominique Forget	Conseillère, district 2
Mathieu Bouthillette	Conseiller, district 3
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Carl De Montigny	Conseiller, district 5
Manon Paquin	Conseillère, district 6

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Carl Label	Directeur du service juridique

\*\*\*\*\*

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
  - 1.1 Point d'information générale de la mairesse
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance
  - 1.3 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 janvier 2021 et de la séance extraordinaire du 26 janvier 2021
  - 1.4 Certificats de crédits
- 2 Direction générale et ressources humaines
  - 2.1 Acquisition de gré à gré ou expropriation — Partie des lots 2 989 914 et 2 990 064 — Ajouté séance tenante
- 3 Finance et trésorerie
  - 3.1 Ratification du journal des déboursés
  - 3.2 Mainlevée — Hypothèque légale — Lot 2 988 976
- 4 Travaux publics
  - 4.1 Octroi contrat —Appel d'offres 2020-13 —Services d'ingénierie —Prolongement des conduites sanitaires et remplacement d'une partie du réseau d'aqueduc
  - 4.2 Octroi contrat —Appel d'offres 2020-14 —Services d'ingénierie —Construction et raccordement du nouveau puits Doncaster
  - 4.3 Demande d'approbation —Boisés-Champêtres —Rue des Hêtres —Ajouté séance tenante
- 5 Urbanisme et environnement

- 5.1** Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels — Lot 5 458 955, rue Guindon
- 6** Loisirs et culture
  - 6.1** Centenaire — Plan de commandite et tarification
  - 6.2** Décret d'exclusion — Subvention du ministère du Patrimoine canadien — Projet « La Place du Centenaire »
  - 6.3** Tarification — Publicités - Guide touristique 2021
  - 6.4** Ententes de donation - Lots 2 993 488 à 2 993 503, 1er rang de Doncaster
  - 6.5** Appui — Club de plein air de Val-Morin
  - 6.6** Demande de subvention —Projet d'exposition extérieure —Fonds Régions et Ruralité (FRR) —Ajouté séance tenante
  - 6.7** Aide financière — Marché public des Laurentides — Ajouté séance tenante
- 7** Avis de motion
  - 7.1** Avis de motion et dépôt —Premier projet de règlement de zonage 601-32 —Autorisation des usages publics et institutionnels dans la zone EF-07 —Ajouté séance tenante
- 8** Projets de règlements
  - 8.1** Premier projet de règlement de zonage 601-32 — Autorisation des usages publics et institutionnels dans la zone EF-07 — Ajouté séance tenante
- 9** Règlements
- 10** Varia
  - 10.1** Entente — Société d'Habitation du Québec — Programme AccèsLogis
  - 10.2** Budget 2021 — Office municipal d'habitation des Laurentides
  - 10.3** Appui — Recensement 2021 — Statistique Canada
  - 10.4** Appui — Coalition Santé Laurentides
- 11** Documents déposés
  - 11.1** Dépôt des variations budgétaires — Politique des variations budgétaires
  - 11.2** Dépôt des états comparatifs mensuels
  - 11.3** Dépôt — Excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés — Suivi et disponibilité
  - 11.4** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière — Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700
  - 11.5** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière — Règlement 700 — Pouvoir d'embauche
- 12** Points d'information des conseillers
- 13** Période de réponses
- 14** Période de questions
- 15** Levée de la séance

## 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 31.

### 1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE LA MAIRESSE

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

2021-02-024

### 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'AJOUTER** les points suivants :

- 2.1 *Acquisition de gré à gré ou expropriation — Partie des lots 2 989 914 et 2 990 064 ;*

- 4.3 *Demande d'approbation — Boisés-Champêtres — Rue des Hêtres ;*

- 6.6 *Demande de subvention — Projet d'exposition extérieure — Fonds Régions et Ruralité (FRR) ;*

- 6.7 *Aide financière — Marché public des Laurentides ;*

- 7.1 *Avis de motion et dépôt — Premier projet de règlement de zonage 601-32 — Autorisation des usages publics et institutionnels dans la zone EF-07 ;*

- 8.1 *Premier projet de règlement de zonage 601-32 — Autorisation des usages publics et institutionnels dans la zone EF-07 ;*

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 février 2021, ainsi modifié.

**ADOPTÉE**

2021-02-025

### 1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2021

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 janvier 2021 et de la séance extraordinaire du 26 janvier 2021 au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 janvier 2021 et de la séance extraordinaire du 26 janvier 2021.

## **ADOPTÉE**

### **1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS**

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points suivants :

4.1, 4.2, 6.6, 10.2

Le 8 février 2021.

(signé Lucien Ouellet)

---

Lucien Ouellet, Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint

## **2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

2021-02-026

### **2.1 ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU EXPROPRIATION — PARTIE DES LOTS 2 989 914 ET 2 990 064 — AJOUTÉ SÉANCE TENANTE**

**ATTENDU** la résolution 2020-01-018 par laquelle la Municipalité décrétait l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur les lots 2 989 914 et 2 990 064, circonscription foncière de Terrebonne, cadastre du Québec ;

**ATTENDU** la résolution 2020-09-260 par laquelle la Municipalité abandonnait partiellement ladite réserve ;

**ATTENDU QUE** le 9 décembre 2020, le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides adoptait la résolution CA2020-2021 par laquelle il identifiait une partie des lots réservés, d'une superficie de 40 000 mètres carrés, « comme étant l'emplacement retenu pour la construction de la nouvelle école de Val-David » ;

**ATTENDU** la volonté de la Municipalité du Village de Val-David d'acquérir une partie du lot 2 989 914, circonscription foncière de Terrebonne, cadastre du Québec, d'une superficie de 4 753,5 mètres carrés, pour y aménager une rue et une partie du lot 2 990 064, circonscription foncière de Terrebonne, cadastre du Québec, d'une superficie de 42 532,2 mètres carrés, pour qu'il y soit aménagé une école, le tout tel que décrit par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, au plan F-66547, minute 6594, annexé à la présente pour en faire partie intégrante ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est en droit d'acquérir tout immeuble à des fins municipales, y compris la réalisation de travaux routiers et la cession à un centre de services scolaires en vue de la construction d'une école ;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt de la Municipalité d'acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation lesdits immeubles ;

**ATTENDU QUE** les avis de réserve ci-haut mentionnés doivent être abandonnés.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

**QUE** la Municipalité du Village de Val-David décrète l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie du lot 2 989 914, circonscription foncière de Terrebonne, cadastre du Québec, d'une superficie de 4 753,5 mètres carrés, et d'une partie du lot 2 990 064, circonscription foncière de Terrebonne, cadastre du Québec, d'une superficie de 42 532,2 mètres carrés, le tout tel que plus amplement décrit à la description technique confectionnée par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, et au plan F-66547, minute 6594, le 4 février 2021 ;

**QUE** ladite acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation a pour fins le prolongement du réseau routier municipal et la cession au Centre de services scolaire des Laurentides d'un immeuble destiné à être l'assiette d'une école ;

**QUE** les avis de réserve publiés sur les lots 2 989 914 et 2 990 064, circonscription foncière de Terrebonne, cadastre du Québec, sont par la présente abandonnés ;

**QUE** l'étude Prévost Fortin D'Aoust, Avocats est, par les présentes, mandatée afin d'entreprendre les procédures aux fins ci-dessus mentionnées ;

**QUE** la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant, ainsi que la directrice générale, ou en son absence, le directeur du service juridique, sont autorisés à signer toute la documentation nécessaire à la réalisation de la présente.

La conseillère Manon Paquin demande le vote.

En faveur : Jean-François Giasson, Dominique Forget, Mathieu Bouthillette, Guy Séguin, Carl De Montigny.

Contre : Manon Paquin.

La mairesse Kathy Poulin s'abstient.

**ADOPTÉE**

2021-02-027

**3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**DE RATIFIER** le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 janvier 2021, tel que soumis par le directeur de la trésorerie :

Chèques numéros: 210001 à 210148

834 672.33 \$

**ADOPTÉE**

2021-02-028

**3.2 MAINLEVÉE — HYPOTHÈQUE LÉGALE — LOT 2 988 976**

**ATTENDU** l'hypothèque légale en faveur de la Municipalité sur le lot 2 988 976, publiée au registre foncier sous le numéro 16 713 313 dans la circonscription foncière de Terrebonne ;

**ATTENDU QUE** les sommes dues ont été acquittées et qu'il n'est plus nécessaire de maintenir l'hypothèque.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**DE DONNER** mainlevée totale sur cette hypothèque ;

**D'AUTORISER** le directeur de la trésorerie ou la directrice générale à signer tous les documents pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**4 TRAVAUX PUBLICS**

2021-02-029

**4.1 OCTROI CONTRAT — APPEL D'OFFRES 2020-13 — SERVICES D'INGÉNIERIE — PROLONGEMENT DES CONDUITES SANITAIRES ET REMPLACEMENT D'UNE PARTIE DU RÉSEAU D'AQUEDUC**

**ATTENDU** l'appel d'offres public numéro 2020-13 pour des services d'ingénierie dans le cadre du prolongement des conduites sanitaires et du remplacement d'une partie du réseau d'aqueduc ;

**ATTENDU QUE** le 19 janvier 2021 a eu lieu l'ouverture des offres qualitatives des firmes suivantes :

- Équipe Laurence inc.
- WSP Canada inc.
- Groupe Civitas inc.
- FNX-Innov

**ATTENDU QUE** les documents d'appel d'offres prévoient une procédure d'évaluation qualitative des offres reçues ;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection s'est réuni le 26 janvier 2021 afin de procéder à l'évaluation des offres qualitatives et à l'ouverture des offres financières ;

**ATTENDU QUE** trois (3) des soumissions ont obtenu la note de passage et que les résultats de l'appel d'offres sont les suivants :

Soumissionnaire	Pointage	Prix	Pointage final	Rang
Équipe Laurence	80,6 %	179 850,00 \$	5.87	1
FNX-Innov	76,9 %	225 630,00 \$	4.52	2
WSP Canada inc.	80,5 %	346 000,00 \$	3.05	3

**ATTENDU QUE** le montant est en concordance avec le budget prévu pour ce mandat.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'OCTROYER** le contrat à la firme Équipe Laurence, conformément à l'offre de service reçue ;

**D'AUTORISER** une dépense de 179 850,00 \$, plus taxes, à même le règlement d'emprunt 739 (TECQ 2019-2023) ;

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer tous les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**ATTENDU** l'appel d'offres public numéro 2020-14 pour des services d'ingénierie dans le cadre du projet de construction et de raccordement du nouveau puits Doncaster ;

**ATTENDU QUE** le 19 janvier 2021 a eu lieu l'ouverture des offres qualitatives des firmes suivantes :

- FNX-Innov
- Laforest Nova Aqua inc.

**ATTENDU QUE** les documents d'appel d'offres prévoient une procédure d'évaluation qualitative des offres reçues ;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection s'est réuni le 26 janvier 2021 afin de procéder à l'évaluation des offres qualitatives et à l'ouverture des offres financières ;

**ATTENDU QU'**une (1) soumission a obtenu la note de passage et que les résultats de l'appel d'offres sont les suivants :

Soumissionnaire	Pointage	Prix	Pointage final	Rang
FNX-Innov	83,8 %	298 850,00 \$	3.64	1

**ATTENDU QUE** le montant est en concordance avec le budget prévu pour ce mandat.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'OCTROYER** le contrat à la firme FNX-Innov, conformément à l'offre de service reçue ;

**D'AUTORISER** une dépense de 298 850,00 \$, plus taxes, à même le règlement d'emprunt 739 (TECQ 2019-2023) ;

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer tous les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**



**ATTENDU** le règlement 728 portant sur certaines contributions à des travaux municipaux ou des services municipaux ;

**ATTENDU** la demande d'approbation préliminaire datée du 19 septembre 2020 en vertu dudit règlement pour un projet de nouvelle phase du domaine Les Boisés-Champêtres, soit l'ouverture d'une nouvelle rue (des Hêtres) ;

**ATTENDU** la résolution 2020-11-332 par laquelle la Municipalité a approuvé préliminairement le projet ;

**ATTENDU QUE** le requérant a transmis les documents supplémentaires en prévision de l'approbation du projet.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la réalisation du projet décrit au préambule, avec modification. À cet égard, le requérant devra:

- Produire une entente écrite avec le propriétaire du 1129, Boisés-Champêtres, dans laquelle ils s'entendent de déplacer et réaménager l'allée véhiculaire ;
- Identifier les servitudes nécessaires à l'écoulement et au drainage des eaux sur les plans et établir ces servitudes en faveur de la Municipalité ;
- Identifier les cours d'eaux et les lits d'écoulement sur les plans et prendre les mesures nécessaires pour gérer ces eaux conformément à la politique de gestion des cours d'eau de la MRC ;
- Modifier les plans de façon à ce que la surface de roulement soit composée de pierre concassée MG20 ;
- Proposer un projet de lotissement qui comprend une contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels en terrain tenant compte des sentiers identifiés par la Municipalité ;
- Proposer un plan d'éclairage pour la rue et prévoir la réalisation de ce plan ;
- Prévoir le pavage de la rue.

**ADOPTÉE**

2021-02-032

**5.1 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS  
— LOT 5 458 955, RUE GUINDON**

**ATTENDU QUE** lors d'une demande de lotissement, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux, ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

**ATTENDU QUE** la demande de lotissement numéro 2021-10002 pour le lot 5 458 955 situé sur la rue Guindon doit faire l'objet d'une cession ou contribution, à hauteur de 10 % du terrain en superficie ou en valeur.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** dans le cadre de la demande de lotissement 2021-10002, une contribution financière de 758,26 \$ au Fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, représentant 10 % de la valeur municipale du terrain, moins les contributions antérieures ;

**DE SOULIGNER** que la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**6 LOISIRS ET CULTURE**

2021-02-033

**6.1 CENTENAIRE — PLAN DE COMMANDITE ET TARIFICATION**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de faire un appel de commandites et de déterminer certains tarifs dans le cadre des festivités du Centenaire 2021.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** le plan de commandite daté du 29 janvier 2021 et la tarification qu'il contient ;

**DE CONFIRMER** que le présentateur officiel des festivités du Centenaire 2021 est la Caisse Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts.

**ADOPTÉE**

2021-02-034

**6.2 DÉCRET D'EXCLUSION — SUBVENTION DU MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN - PROJET « LA PLACE DU CENTENAIRE »**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité du Village de Val-David a soumis une demande d'aide financière relativement à une subvention au ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme Fonds de Legs pour le projet « La Place du Centenaire » ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité du Village de Val-David souhaite conclure une entente de subvention d'un montant de 28 185 \$ avec le ministère du Patrimoine canadien pour la réalisation de ce projet.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**QUE** la Municipalité du Village de Val-David confirme que le projet d'entente respecte le dispositif du décret numéro 1003-2018 pris par le gouvernement du Québec le 3 juillet 2018 ;

**QUE** la Municipalité du Village de Val-David confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique ;

**QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution pour autoriser la conclusion de cette entente soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard quinze jours avant la date prévue pour la signature de l'entente ;

**QUE** soit autorisée la conclusion de cette entente avec le ministère du Patrimoine canadien et que Marie-Claude Cossette, coordonnatrice du Centenaire, soit autorisée à signer cette entente à l'expiration du délai prévu à l'alinéa précédent.

**ADOPTÉE**

2021-02-035

**6.3 TARIFICATION — PUBLICITÉS - GUIDE TOURISTIQUE 2021**

**ATTENDU QU'**une nouvelle édition du Guide touristique de la Municipalité est en préparation ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'établir les tarifs de publication de publicités par les commerçants qui souhaitent bénéficier de la visibilité que génère le guide.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** la tarification suivante pour la publication de publicités dans le Guide touristique :

<b>Format</b>	<b>Tarif</b>
1/3 page, horizontal : 5"L x 2,52"H	250,00 \$
1/2 page, horizontal : 5"L x 3 7/8"H	375,00 \$
3/4 page, horizontal : 5"L x 5 3/4"H	500,00 \$

*Conditionnel à ce que les pages soient complètes avec les formats indiqués. Payable par chèque, débit ou argent comptant à la mairie de Val-David.*

**ADOPTÉE**

2021-02-036

**6.4 ENTENTES DE DONATION - LOTS 2 993 488 À 2 993 503, 1ER RANG DE DONCASTER**

**ATTENDU** le projet de la Municipalité, en partenariat avec Plein Air Val-David, visant à acquérir les lots 2 993 488 à 2 993 503 situés sur le 1er rang de Doncaster ;

**ATTENDU QUE** Plein Air Val-David souhaite faire don de la somme de 10 000 \$ à la Municipalité pour la réalisation de ce projet ;

**ATTENDU QU'**un philanthrope anonyme souhaite faire don de la somme de 50 000 \$ à la Municipalité pour la réalisation de ce projet.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** les donations mentionnées au préambule ;

**D'AUTORISER** la mairesse et la directrice générale à signer les ententes de donations datées du 22 janvier 2021 et du 29 janvier 2021.

**ADOPTÉE**

2021-02-037

**6.5 APPUI — CLUB DE PLEIN AIR DE VAL-MORIN**

**ATTENDU** la demande de subvention du Club de plein air Val-Morin au programme « On bouge ! » de Loisirs Laurentides pour les projets « S'orienter en toute sécurité » et « Quelle direction prendre ? » ;

**ATTENDU QUE** ces projets visent à créer une carte et installer des panneaux aux intersections des pistes et aux abords des sentiers du réseau de ski hors-piste qui traverse plusieurs municipalités dont Val-David ;

**ATTENDU QUE** la demande de subvention doit être appuyée par plus d'une municipalité.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'APPUYER** la demande de subvention du Club de plein air Val-Morin ;

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer une lettre d'appui pour et au nom de la Municipalité.

#### **ADOPTÉE**

2021-02-038

#### **6.6 DEMANDE DE SUBVENTION — PROJET D'EXPOSITION EXTÉRIEURE - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) — AJOUTÉ SÉANCE TENANTE**

**ATTENDU** l'appel à projets structurants du Fonds Régions et Ruralités (FRR) de la MRC des Laurentides ;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de cet appel à projets, le service des loisirs et de la culture souhaite déposer un projet d'exposition extérieure permanente de photos et de textes aux abords du P'tit Train du Nord afin de mettre en valeur l'histoire du plein air de la région ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit investir un minimum de 20 % des coûts de réalisation du projet.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la directrice du service loisirs et culture à déposer le projet d'exposition extérieure au programme FRR et à signer tous les documents pour donner effet à la présente résolution ;

**DE S'ENGAGER** à assumer 20 % des coûts de réalisation du projet ;

**D'AUTORISER** une dépense maximale de 5 242,86 \$, taxes incluses, à même le Fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour la réalisation de ce projet.

#### **ADOPTÉE**

2021-02-039

#### **6.7 AIDE FINANCIÈRE — MARCHÉ PUBLIC DES LAURENTIDES — AJOUTÉ SÉANCE TENANTE**

**ATTENDU QUE** *Marché public des Laurentides* (Marché) souhaite tenir le marché public à la salle communautaire de la Municipalité le 13 février prochain ;

**ATTENDU** la confirmation reçue de la Santé publique à l'effet que le marché peut se tenir dans ce lieu ;

**ATTENDU** la demande d'aide du Marché pour les biens et services offerts par la Municipalité ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, une Municipalité peut accorder une aide à une entreprise du secteur privé, malgré la *Loi sur l'interdiction de subventions municipales* ;

**ATTENDU QU'**une résolution octroyant une aide à une entreprise n'a pas à être approuvée par les personnes habiles à voter lorsque la moyenne annuelle de la valeur totale de l'aide est inférieure à 1 % du budget de fonctionnement de la Municipalité.

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'ACCORDER** une aide financière, sous forme de biens et services, d'une valeur de 1 207,66 \$, plus taxes, à la personne morale sans but lucratif *Marché public des Laurentides*, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, pour l'organisation du marché public qui aura lieu le 13 février prochain dans la salle communautaire.

#### **ADOPTÉE**

## **7 AVIS DE MOTION**

### **7.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT — PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-32 — AUTORISATION DES USAGES PUBLICS ET INSTITUTIONNELS DANS LA ZONE EF-07 — AJOUTÉ SÉANCE TENANTE**

Le conseiller Guy Séguin donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, le futur règlement de zonage numéro 601-32 amendant le règlement de zonage numéro 601 afin de permettre les usages publics et institutionnels dans la zone EF-07.

Le projet de règlement est déposé par le conseiller séance tenante.

## **8 PROJETS DE RÈGLEMENTS**

2021-02-040

### **8.1 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-32 — AUTORISATION DES USAGES PUBLICS ET INSTITUTIONNELS DANS LA ZONE EF-07 — AJOUTÉ SÉANCE TENANTE**

**ATTENDU QUE** le conseiller Guy Séguin a déposé le premier projet de règlement de zonage numéro 601-32 amendant le règlement de zonage numéro 601 afin de permettre les usages publics et institutionnels dans la zone EF-07.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le premier projet de règlement de zonage numéro 601-32 amendant le règlement de zonage numéro 601 afin de permettre les usages publics et institutionnels dans la zone EF-07.

**ADOPTÉE**

## **9 RÈGLEMENTS**

Aucun.

## 10 VARIA

2021-02-041

### 10.1 ENTENTE — SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC — PROGRAMME ACCÈSLOGIS

**ATTENDU QUE** l'entente entre la Société d'Habitation du Québec (SHQ), l'Office Municipal d'Habitation de Val-David et la Municipalité relativement à la gestion du Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis signée en 2013 doit être renouvelée ;

**ATTENDU** le projet d'entente entre la SHQ, l'Office Municipal d'Habitation des Laurentides (OMH des Laurentides) et la Municipalité pour la période du 1er janvier 2019 au 31 mars 2023.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** le projet d'entente avec la SHQ et l'OMH des Laurentides et d'accepter qu'elle entre en vigueur rétroactivement, soit pour la période du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 mars 2023 ;

**D'AUTORISER** la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur du service juridique à signer la ladite entente ;

**DE CONFIRMER** l'engagement de la Municipalité à payer dix pour cent (10 %) du coût du Programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis.

#### **ADOPTÉE**

2021-02-042

### 10.2 BUDGET 2021 — OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES LAURENTIDES

**ATTENDU** la réception du budget approuvé et du budget révisé de l'Office municipal d'habitation (OMH) des Laurentides concernant les habitations à loyer modique (HLM) pour l'année 2021 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'est engagée à assumer 10 % du déficit d'exploitation des HLM.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité



**D'APPROUVER** le budget et le budget révisé de l'OMH des Laurentides datés respectivement du 11 décembre 2020 et du 21 janvier 2021 ;

**D'AUTORISER** une dépense de 2 846,00 \$, plus taxes si applicable, à même le poste budgétaire 02-520-00-970.

#### **ADOPTÉE**

**2021-02-043**

#### **10.3 APPUI — RECENSEMENT 2021 — STATISTIQUE CANADA**

**ATTENDU QUE** le prochain recensement de Statistique Canada se déroulera en mai 2021 ;

**ATTENDU** la demande reçue de la part de Statistique Canada visant à encourager la participation citoyenne.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

**D'APPUYER** le Recensement 2021 et d'inviter tous les citoyens et citoyennes à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca) puisque des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

#### **ADOPTÉE**

**2021-02-044**

#### **10.4 APPUI — COALITION SANTÉ LAURENTIDES**

**ATTENDU QUE** les résultats d'une importante étude réalisée récemment pour le compte du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides confirme l'inadéquation entre les besoins en santé et services sociaux de la population des Laurentides et les services offerts ;

**ATTENDU QUE** la population des Laurentides a doublé en quatorze ans passant à plus de 630 850 personnes en 2020 et qu'une croissance d'au moins 6,3 % de la population est attendue d'ici 2026, sans compter les villégiateurs ;

**ATTENDU QUE** la région des Laurentides représente 7,4 % de la population québécoise, mais la part du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux destinée à la région s'élève seulement à 4,9 %. Cet écart de plusieurs centaines de millions de dollars perpétue le déséquilibre et l'iniquité interrégionale ;

**ATTENDU QUE** la région des Laurentides a porté, depuis fort longtemps, des revendications légitimes pour demander l'équité interrégionale et la fin du sous-

financement chronique afin de bâtir un réseau de santé et de services sociaux accessible et efficient pour l'ensemble de la population ;

**ATTENDU QU'**actuellement seuls les hôpitaux de Saint-Jérôme, Saint-Eustache et Mont-Laurier verront dans le meilleur scénario leurs projets de modernisation se réaliser dans la deuxième moitié de la décennie 2020 et qu'aucune perspective de modernisation se dessine jusqu'à présent pour les centres hospitaliers de Sainte-Agathe-des-Monts, Lachute et Rivière-Rouge ;

**ATTENDU QUE** l'Hôpital régional de Saint-Jérôme (HRSJ) constitue le centre hospitalier régional pivot et que son manque d'espace se traduit par une difficulté à ajouter des nouveaux équipements spécialisés ou ultra-spécialisés et limite le développement de nouveaux secteurs d'activités nécessaires à toute la population laurentienne notamment le Centre Mère-Enfant et le Centre en Cancérologie ;

**ATTENDU QUE** faute d'infrastructures cliniques et hospitalières adéquates, des milliers de patients des Laurentides doivent actuellement se rendre, de façon régulière, dans les hôpitaux de Laval et de Montréal pour recevoir des services, contribuant ainsi à la congestion du réseau routier métropolitain ;

**ATTENDU QU'**en juillet dernier, le Premier ministre du Québec, réitérait son soutien à la population des Laurentides de pouvoir compter sur une couverture adéquate de soins de santé et une consolidation de l'HRSJ ;

**ATTENDU QUE** le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a déclaré suite à un reportage de Radio-Canada en novembre 2020 qu'il s'engageait à revoir l'accélération des travaux de modernisation de l'HRSJ ;

**ATTENDU QU'**il est vital d'établir une vision intégrée et cohérente du système de santé laurentien en matière de couverture de soins et de modernisation des infrastructures hospitalières et offrir ainsi des services de santé auxquels est en droit de s'attendre la population des Laurentides ;

**ATTENDU QUE** le CPÉRL a adopté à l'unanimité lors de sa rencontre du 27 novembre 2020, une résolution (numéro CPÉRL-06-03) visant la création d'une Coalition Santé Laurentides, dont l'objectif est de mettre en lumière le besoin accru de moderniser dès maintenant les infrastructures hospitalières devenues vétustes de la région et de rehausser le financement permettant un accroissement de la qualité et de la sécurité des soins auxquels doivent pouvoir bénéficier la population des Laurentides ;

**ATTENDU QUE** la Coalition Santé Laurentides sera formée de différents partenaires élus, médicaux et hospitaliers, d'affaires et d'organismes communautaires qui appuieront la demande d'accélération des travaux de modernisation des centres hospitaliers des Laurentides et de l'hôpital régional de Saint-Jérôme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

**D'ADHÉRER** officiellement à la Coalition Santé Laurentides ;

**D'APPUYER** la Coalition Santé Laurentides et ses revendications en ajoutant la voix des élus de la Municipalité du Village de Val-David à celle du CPÉRL et des partenaires laurentiens afin d'enjoindre le gouvernement du Québec à une équité interrégionale et la fin du sous-financement des soins de santé et de services sociaux dans les Laurentides ;

**D'EXIGER** le rattrapage et l'accélération des travaux de modernisation des hôpitaux de Lachute, Mont-Laurier, Rivière-Rouge, Sainte-Agathe-des-Monts et Saint-Eustache ainsi que le respect du calendrier de livraison prévue en 2027 pour l'HRSJ ;

**DE SOUTENIR** par la présente résolution la Coalition Santé Laurentides et de se joindre à cette mobilisation régionale.

## **ADOPTÉE**

### **11 DOCUMENTS DÉPOSÉS**

#### **11.1 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES — POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES**

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de décembre 2020 et janvier 2021, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

#### **11.2 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS MENSUELS**

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le directeur de la trésorerie, conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, des états comparatifs mensuels en date du 31 janvier 2021.

#### **11.3 DÉPÔT — EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET FONDS RÉSERVÉS — SUIVI ET DISPONIBILITÉ**

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint, du rapport démontrant le suivi et disponibilité au 31 janvier 2021 de l'excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés.

#### **11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE — DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de janvier 2021 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

#### **11.5 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE — RÈGLEMENT 700 — POUVOIR D'EMBAUCHE**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employé(e)s quant à l'embauche de personnel syndiqué.

#### **12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS**

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

#### **13 PÉRIODE DE RÉPONSES**

La mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

#### **14 PÉRIODE DE QUESTIONS**

La séance se déroule en vidéoconférence et la période de questions n'a pas lieu.

2021-02-045

#### **15 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance ordinaire du 9 février 2021 à 21 h 08.

**ADOPTÉE**

(Signé Kathy Poulin)

(Signé Sophie Charpentier)

---

**Kathy Poulin**  
Mairesse et présidente d'assemblée

---

**Sophie Charpentier**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière